Rue de l'industrie 29
6940 Barvaux-sur-Ourthe
Belgique
Tel : +32 (0)2 318 10 65

Garantie Géomer :

Tous les produits suivant sont garantis 100% satisfaits ou remboursés:

Règles de garantie 100% satisfait ou remboursé :

a) Le ou les produits à rembourser doivent être utilisés selon le mode d'emploi fourni.

b) L'utilisateur, en cas d'insatisfaction, affirme de bonne fois qu'il a utilisé les produits du kit Géomer scrupuleusement selon le mode d'emploi.

Il affirme qu'il n'a obtenu aucun résultat et demande le remboursement de ceux-ci.

c) En cas de mauvaise fois, si l'utilisateur a menti dans le but de se faire rembourser pour ainsi avoir des produits gratuits. Géomer Belgilux entamera une procédure devant les tribunaux pour récupérer les montants remboursés frauduleusement.

d) En cas de doute sur la bonne foi d'un acheteur, Géomer Belgilux se réserve le droit de refuser une vente de produits sans devoir se justifier.

Modus operandi du remboursement :

a) **Première étape :** lors de chaque commande, l'utilisateur doit impérativement remplir le questionnaire diagnostic capillaire situé sur la page d'accueil (http://www.geomer.tv/fr/content/8-diagnostic)
En cas de non respect de cette clause, Géomer refusera de rembourser le moindre produit.
Géomer garanti ses produits uniquement dans le cas où ils sont adaptés aux besoins de l'utilisateur. Le seul moyen pour Géomer de fournir des produits adaptés est de se référer aux renseignements fournis par le questionnaire diagnostic capillaire. Ou alors de se rendre chez un revendeur agréé Géomer dont la liste se trouve sur www.geomer.eu qui a été spécialement formé aux soins et produits Géomer.

b) Seconde étape : la garantie d'arrêt de la chute des cheveux

Dans le cas où votre chute de cheveux n'est pas stoppée endéans les deux mois, Géomer accepte de rembourser les produits utilisés.

Il faut avoir rempli le questionnaire diagnostic Géomer au moment de la commande des produits Géomer.

Avoir envoyé par lettre recommandée à Géomer rue de l'industrie n°29 à 6940 Barvaux-sur-Ourthe Belgique, un courrier explicatif de la non satisfaction et ceci dans un délai de 8 semaines à 9 semaines après la date de facturation des produits. Une réclamation pour un remboursement de non résultat de l'arrêt de la chute qui n'est pas parvenue dans ce délai (soit entre 56 jours et 63 jours après la date de facturation) à Géomer ne pourra pas être prise en compte.

Dans cette lettre recommandée, en plus du courrier explicatif, devront être joint :

- une copie de la carte d'identité prouvant l'identité de l'acheteur des produits,
- la copie de la facture relative aux produits à rembourser,
- les flacons utilisés des produits à rembourser même vides soit un flacon de chaque
- et le nr de compte sur lequel Géomer devra rembourser.

Géomer ne remboursera que les produits retournés soit non utilisés, soit utilisés complètement ou partiellement.

Géomer ne prend pas en charge les frais d'envoi de recommandé de retour des produits.
Un seul remboursement par personne et par adresse sera accepté par Géomer.

En cas de remboursement, ce sera l'intégralité des produits du kit qui devront être retournés (shampooing, régénorsil, oligo F3 ou phytogel bio H et le terral fournis).

Le remboursement du kit en cas de non arrêt de la chute après 8 à 9 semaines entraîne évidemment l'impossibilité d'un remboursement futur d'autres produits achetés par l'utilisateur.

C) étape suivante : la garantie repousse des nouveaux cheveux

Pour bénéficier de la garantie sur la repousse des cheveux, il faut évidemment que la chute des cheveux soit stoppée.

En cas de demande de remboursement lors du non arrêt d'une chute de cheveux, Géomer ne peut garantir la repousse.

Géomer garanti la repousse des nouveaux cheveux dans le cas où une chute est stoppée par le Phytogel Bio H, l'Oligo F3 et le Régénorsil.

Après 5 mois d'application des produits du kit chute carentielle ou du kit chute hormonale, si la repousse des cheveux n'a pas eu lieu, Géomer s'engage à rembourser les deux pots de Terral utilisés. Les autres produits ne feront pas partie du remboursement étant donné que la chute des cheveux a été stoppée.

Pour pouvoir bénéficier du remboursement des produits repousse (2 pots de Terrals Géomer),il faut envoyer un courrier recommandé à Géomer rue de l'industrie n°29 à 6940 Barvaux-sur-Ourthe Belgique, avec un explicatif de la non satisfaction et ceci après 20 semaines d'application et avant 21 semaines après la date de facturation des produits Géomer (soit entre 140 jours et 147 jours calendrier maximum pour les produits repousse que sont les Terrals).

À ce courrier seront joint :

- une copie de la carte d'identité prouvant l'identité de l'acheteur des produits,
- la copie de la facture d'achat des Terrals,
- les 2 pots de Terrals utilisés ou non utilisés
- et le nr de compte sur lequel Géomer doit rembourser

Géomer ne prend pas en charge les frais d'envoi de recommandé de retour des produits.

Un seul remboursement par personne et par adresse sera accepté par Géomer.

Attention : dans le cas où une demande de remboursement a eu lieu (chute ou repousse), Géomer refusera une éventuelle nouvelle commande de la part de l'utilisateur.
Si un utilisateur qui a demandé le remboursement d'un achat de produits Géomer veut absolument, à nouveau, commander des produits Géomer sur : www.laboratoire-geomer.com, il devra payer la somme remboursée avant de pouvoir commander de nouveaux produits. La raison est que Géomer accepte de garantir ses résultats mais refuse de fournir des produits gratuits.
Géomer se réserve le droit le plus strict de refuser une commande dans le cas où Géomer a des doutes sur l'intégrité de l'acheteur.